Devoir surveillé – La France : la métropolisation et ses effets

Définir et mesurer la métropolisation ; Paris, ville mondiale et primatiale ; des métropoles régionales et ultramarines en concurrence ; périurbanisation et étalement ; recompositions urbaines ; fractures, villes petites et moyennes et débats.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-Géographie 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondre à chaque question en deux à quatre phrases précises, avec un exemple localisé et daté (1 pt par question).

a) Définir la métropolisation et la distinguer de l'urbanisation.

b) Expliquer pourquoi Paris est à la fois une ville mondiale et une ville primatiale.

c) Présenter deux politiques de l'État destinées aux villes petites et moyennes, avec leur date.

d) Donner deux exemples de pôles ultramarins et montrer ce qui les distingue d'une métropole régionale de l'Hexagone.

Exercice 2 – Analyse de document : la loi relative au Grand Paris ★★★ *(8 pts)*

Montrer que ce texte exprime l'ambition de faire de Paris une ville mondiale compétitive et solidaire, et discuter la conciliation de ces objectifs (2 pts par question).

Document — La loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, article 1er (extraits).

« Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Île-de-France, au premier rang desquels Paris et le cœur de l'agglomération parisienne, et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Il vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire national. Les collectivités territoriales et les citoyens sont associés à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.

Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'État. […]

Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés en Île-de-France et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain. Le projet du Grand Paris favorise également la recherche, l'innovation et la valorisation industrielle au moyen de pôles de compétitivité et du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay dont l'espace agricole est préservé.

Ce projet intègre un objectif de croissance économique afin de soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales. »

Journal officiel de la République française, 4 juin 2010.

a) Présenter le document dans son contexte.

b) Relever et expliquer les objectifs qui font de Paris une ville mondiale compétitive.

c) Relever et expliquer les objectifs de cohésion sociale et territoriale.

d) Montrer que ces objectifs peuvent entrer en tension, en vous appuyant sur ce que vous savez de la mise en œuvre du projet.

Exercice 3 – Préparer un croquis : la France métropolisée ★★★ *(8 pts)*

Vous préparez le croquis « **La métropolisation et ses effets sur le territoire français** » (Hexagone, et en cartouches La Réunion et la Martinique). Éléments à représenter : Paris ; Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes ; les lignes à grande vitesse depuis Paris ; Roissy ; les aires de l'Ouest et du Sud qui croissent de plus de 1 % par an ; les couronnes périurbaines ; les villes moyennes en déclin, des Ardennes à la Creuse ; la Seine-Saint-Denis ; Saint-Denis de La Réunion et Fort-de-France. Répondre en justifiant chaque choix (2 pts par question).

a) Proposer un titre de légende pour chacune de trois parties et y ranger les éléments.

b) Quels figurés choisir pour Paris et les métropoles régionales ? Justifier.

c) Quels figurés choisir pour les réseaux et les flux ? Justifier.

d) Comment représenter les espaces dynamiques, les espaces fragilisés et les pôles ultramarins ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).